

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 54: La "Muba" restera bâloise

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

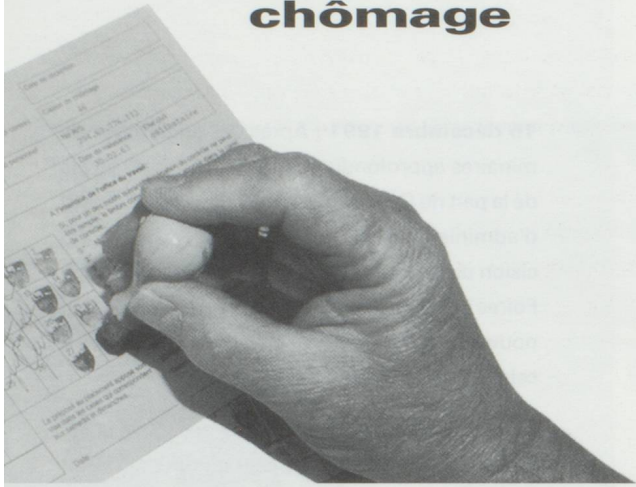
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Du nouveau pour l'assurance chômage



Le Département fédéral de l'assurance publique met en consultation - jusqu'au 15 septembre - son projet de loi sur l'assurance-chômage. Point sensible de ce projet, la probable augmentation des cotisations : le Conseil Fédéral pourrait établir le taux légal de cotisation à 3% du salaire. Actuellement, les 2% prélevés fournissent 3,6 milliards de recettes, quand les dépenses représentent plus de 6 milliards de frs.s. L'augmentation serait partagée entre employeurs et salariés. Il est probable que cette hausse ne se limite pas là, puisque le projet prévoit la possibilité d'un prélèvement de 4% du salaire. Cette décision pourrait de surcroît être prise par un arrêté fédéral simple, soumis au Parlement. Les autres modifications du financement consistent dans le relèvement de 97.200 frs.s. à 243.000 frs.s. du plafond du revenu soumis à cotisation - un appel à la solidarité, puisque le montant maximal des prestations n'augmenterait pas. Les cantons pourraient aussi être mis à contribution : ils pourraient verser, à fonds perdus et lors de circonstances exceptionnelles, 10% au maximum des dépenses globales de l'assurance. Pour ce qui est des prestations, le principe des 400 jours indemnisés est maintenu, le taux d'indemnisation pouvant varier entre 80 et 70% du salaire. Les années consacrées à l'éducation d'un enfant seraient considérées comme périodes de cotisation à l'assurance-chômage. La couverture "risque de décès-invalidité" serait maintenue pendant la période de chômage, mais les lacunes de la prévoyance vieillesse ne seraient pas comblées. Désireux de parer à d'éventuels abus, le Conseil Fédéral a limité l'accès aux indemnités : ainsi, les jeunes en rupture de formation ne toucheraient-ils pas de suite des allocations. Le chômeur devrait d'autre part accepter, au bout de 4 mois d'inactivité, tout emploi, même s'il ne correspond pas à sa formation ou à sa rémunération antérieure. Enfin, les mesures de prévention devraient être renforcées. Les subventions aux programmes d'occupations seraient augmentées, la formation d'agents de placements subventionnée, l'entreprise d'une activité indépendante serait encouragée et le droit aux allocations d'incitation à un nouveau travail serait élargi. Symboliquement, le "timbrage" serait supprimé pour laisser place à des entretiens de consultation et de placement. ■

Droit pénal

En vigueur depuis 1942, le droit pénal suisse n'avait encore jamais subi un tel lifting. Actuellement en consultation (jusqu'au 28 février 1994), le projet du Conseil Fédéral propose une révision fondamentale de la partie générale. La distinction entre réclusion et emprisonnement disparaîtrait et une seule peine viendrait remplacer ces condamnations. Les peines inférieures à 6 mois et les amendes prévues pour certains délits seraient remplacées par une amende, selon un système de "jours-amendes". Dans ce système, le nombre de "jours-amendes" serait fixé en fonction de la culpabilité par le juge, qui déterminerait le montant de l'amende (ou "jour-amende") suivant la solvabilité du condamné. La peine maximale pourrait atteindre 360.000 frs.s. (360 jours-amendes à 1.000 à frs.s.). Un non acquittement de l'amende conduirait le condamné à l'emprisonnement. Autre nouvelle sanction : le travail d'intérêt général, réalisé en faveur de personnes privées ou d'une collectivité. Quant aux peines actuellement appliquées en cas de contravention, elles seraient remplacées par une amende pouvant aller jusqu'à 1000 frs.s. En cas d'infraction au code de la route, le juge pourrait également prononcer une peine d'interdiction de conduire, peine dont la durée maximale serait de 5 ans.

Autre innovation : les peines de privation de liberté avec sursis passeraient de 1,5 an à 3 ans : les statistiques montrent en effet que seuls 10% des personnes condamnées à des peines avec sursis récidivent. Enfin, le cumul des peines serait désormais possible. Le projet prévoit également un système de condamnation conditionnelle, qui remplacerait les peines inférieures à 6 mois d'emprisonnement assorties du sursis. Il serait en outre possible de renoncer à la poursuite et à la sanction pénale prévue, afin d'éviter les conséquences excessives d'une instruction pénale.

Les droits du condamné ne sont pas oubliés. Chaque inscription au casier judiciaire serait éliminée dans un délai donné et l'accès à ce fichier serait limité. Le droit pénal des mineurs devrait quant à lui faire l'objet d'une loi spéciale. Ainsi, l'âge minimal de la responsabilité pénale d'un mineur passerait de 7 à 12 ans. Cette nouvelle loi devrait mettre l'accent sur l'intégration sociale des jeunes délinquants en donnant la priorité à l'éducation et non plus à la répression. Cependant le nombre des sanctions prévues serait élargi et irait de la simple mise en garde à la privation de liberté. La durée maximale de cette peine serait du reste portée, pour les plus de 16 ans, de 1 à 4 ans. ■



Retour de la Suisse à un institut européen : l'intégration plus importante que les économies

La Confédération s'apprête à adhérer à nouveau à l'Institut international des sciences administratives à Bruxelles, après une absence de 7 ans. En 1986, elle s'en était retirée pour des raisons d'économies budgétaires. Il est vrai que sa participation s'élevait à... 16.000 frs.s. par an. Mais le 6 décembre est passé par là. Fondé en 1930 par plusieurs pays dont la Suisse, l'Institut international des sciences administratives est devenu un vrai centre de rencontre et de formation pour hauts fonctionnaires. "Le fait de le fréquenter permet notamment de se familiariser avec les structures de la Communauté européenne", explique Werner Thut, de la Chancellerie fédérale. Pourquoi ce retour maintenant, alors que le gouffre des finances fédérales n'a rien à envier à celui du début des années 80 ? "Nous voulions montrer aux pays voisins la volonté d'ouverture de la Suisse et rappeler, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, que notre pays fait partie de l'Europe", ajoute le fonctionnaire de la Chancellerie. "On fait passablement de gestes désespérés pour sauver ce qui peut l'être", commente le professeur Raimund Germann, directeur de l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne. Pour lui, ce retour "est un geste élémentaire", suite à une "stupidité incroyable". Pour Werner Thut, c'est le résultat d'une "coïncidence avec l'importance croissante de la question européenne chez nous

et d'une plus grande ouverture de notre part à ce genre de question". Pour pallier au retrait de la Confédération, les professionnels des sciences administratives (hauts fonctionnaires, professeurs d'administration) avaient fondé sans attendre une association privée, la Société suisse des sciences administratives, qui avait maintenu les contacts helvétiques avec l'Institut bruxellois. Son président n'est autre que le chancelier de la Confédération, François Couchepin. ■

Suisse Romande : progression du chômage

On note en Suisse une progression du chômage au mois de juin. Les branches les plus touchées sont le bâtiment et le génie civil (17.258 chômeurs), l'hôtellerie (14.275 personnes sans emploi), le textile et l'habillement pour lequel le taux de chômage est passé de 7,2% en mai à 7,4% en juin. Le commerce accuse aussi le coup, puisque l'on dénombre 24.032 personnes sans emploi. Pessimiste, l'Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers (OFIAMT) prévoit une moyenne de 165.000 chômeurs en 1993, un chiffre qui devrait encore s'aggraver en 1994. Au niveau cantonal, c'est Genève qui souffre le plus : 14.834 personnes sont actuellement à la recherche d'un emploi, soit 7,2% de la population active. Vaud (6,7%) et Neuchâtel (6,3%) sont à peine mieux lotis. Seul le Valais enregistre une légère amélioration de la situation et voit baisser le taux de chômage qui passe de 6,4 à 6,2%.

Toutes les instances responsables sont naturellement à la recherche de solutions. L'OFIAMT vient ainsi de prendre une mesure qui a fait déjà couler pas mal d'encre. Il autorise en effet tout nouveau demandeur d'emploi s'inscrivant au chômage à indiquer deux activités distinctes de sa profession, activités qu'il serait prêt à exercer. L'Union Syndicale Suisse dit se méfier de cette mesure qui risque de contraindre les chômeurs à accepter des postes qui ne correspondraient pas à leur qualification... ■

A la une

Le "Monde des Débats" (juillet-août) consacrait son dossier de l'été à la Suisse. Sous le titre : "La Suisse ou l'indifférence", on retrouvait ainsi une interview de Ruth Dreifuss ainsi que divers articles signés par des intellectuels suisses. L'image qu'ils livrent de leur pays est on ne peut plus déprimante. "Complexe du hérison", "horloge grippée", "spectre de la désunion", telles sont désormais les métaphores qui caractérisent la Suisse. Ainsi, les Suisses seraient inaptes au bonheur, au plaisir, aux passions, coincés, et même l'humour vaudois ne serait qu'une éphémère partie de plaisir, perdue dans une vague de suicides. A croire que l'auto-flagella-

tion est toujours de mise depuis le 700ème...

D'autres médias français se sont également intéressés à la Suisse cet été : "L'Express", dans sa livraison du 30 juillet dernier, s'est penché sur la situation économique en Suisse, et plus particulièrement au lent processus de décartellisation. Quant à la télévision, après Arte et son excellente série d'émissions consacrées à la Suisse au début de l'été, ce fut Euronews qui, le 31 juillet et le 1er août derniers, diffusa une série d'émissions tournant autour des thèmes de la présence européenne de la Suisse, des particularités de ses institutions, du plurilinguisme et de sa culture... ■

On reparle de Swissmetro

La société Swissmetro entame une série d'études pour la réalisation de son projet souterrain. Financée jusque-là par, entre autres, une subvention fédérale et une contribution de l'EPFL, la société vient de trouver une aide supplémentaire de 4 millions de frs.s. auprès d'une quarantaine de PME. Cependant, l'avenir de Swissmetro est toujours incertain et il faudra attendre les discussions qui auront lieu cet automne avec le Département fédéral des transports d'une part, les grands groupes industriels comme ABB d'autre part, afin de trouver un financement plus important. Une lueur d'espoir toutefois : il est question de réaliser une ligne de train souterrain entre Bâle-Mulhouse et Zurich-Kloten, mettant les deux aéroports à quelques minutes de distance. Ce rapprochement permettrait à l'aéroport zurichois d'échapper à l'exiguïté et à la surcharge des lieux. ■



brèves...

COÛTS SALARIAUX : Selon une récente étude d'un institut d'économie allemand, l'heure de travail d'un ouvrier de l'industrie de transformation coûtait, en Suisse, 35,29 frs.s. en 1992 (pour un salaire horaire de 23,40 frs.s. et 11,89 frs.s. de charges).

CSCE : Le Conseil Fédéral propose au Parlement d'accorder un crédit supplémentaire de 4,4 millions de frs.s. pour permettre à la Suisse de participer aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de la CSCE au Nagorny-Karabakh.

BLOCUS : La Suisse s'associe aux sanctions économiques décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies contre Haïti.

NOMINATION : Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe élit Gisela Perren-Klinger membre, pour un mandat d'une durée de 4 ans, du Comité européen pour la prévention contre la torture. Gisela Perren-Klinger remplace le professeur Jacques Bernheim. Elle est âgée de 49 ans et tient un cabinet de psychothérapie à Viège (VS).

TROP : 1904 bacheliers suisses veulent s'inscrire en faculté de médecine pour le semestre d'hiver 93/94. Un trop grand nombre, qui inquiète la Conférence Universitaire. Celle-ci prévoit un dépassement de 13% des capacités en 1ère année de médecine. Les universités de Zurich, Berne, Bâle et Lausanne sont particulièrement touchées par ce raz-de-marée.

UNION : Les PTT hollandais, suédois et suisses s'unissent et créent la holding Unisource qui devra faire face aux géants des télécom français, allemand et anglo-saxon.

EMBARGO : Le ministère allemand de la santé décide d'inter-

dire l'importation de viande de porc en provenance de Suisse, afin d'éviter la propagation de la peste porcine apparue fin juin à Trübschachen (Emmental). Cette interdiction ne devrait être levée que lorsque la Commission Européenne prendra une décision sur la régionalisation des mesures communautaires de protection. Pour l'heure, les Etats membres de la CE ne peuvent importer de viande de porc d'un pays non membre de la CE que si aucune épidémie n'a été déclarée dans celui-ci les douze derniers mois.

AIDE : "Terre des Hommes" aura dépensé 28,5 millions de frs.s. en 1992 en faveur de 40 pays. 65% des dons ont été investis dans des programmes à l'étranger, 15,3% en Suisse et 4,4% dans l'appui aux programmes. L'administration de l'association de l'aide à l'enfance a requis 14,8% du budget.

NOMINATION : Jean-François Steiert, historien et journaliste fibourgeois, devient porte-parole du Parti socialiste suisse. Il succède à Rolf Zimmermann, devenu le 1er avril dernier conseiller personnel de Ruth Dreifuss.

HIV : Le Conseil Fédéral autorise le dépistage anonyme du virus du sida. Par cette ordonnance, des hôpitaux sélectionnés seront autorisés à réaliser des études auprès de leurs patients, sans que ceux-ci soient informés des résultats. Ces études devraient permettre le recensement des personnes atteintes.

INTERRAIL : La carte interrail, qui permet aux jeunes de moins de 26 ans de parcourir l'Europe à prix forfaitaire, verra sa formule modifiée dès 1994. Deux variantes seront proposées : un titre de transport général pour 27 pays européens et un billet offrant la combinaison de une à trois zones. Actuellement, les CFF vendent entre 15 et 16.000 cartes in-

terrail par an.

CIBA : Le groupe pharmaceutique bâlois reçoit l'autorisation de construire et d'exploiter un biotechnicum dans la commune alsacienne de Huningue. Ce centre, dont le coût est estimé à 260 millions de frs.s., devrait entrer en fonction fin 95.

FUSION : A l'instar des fédérations laitières, les fédérations de coopératives agricoles regroupent leurs forces. Actuellement, 9 fédérations régionales représentent les intérêts de quelque 800 coopératives. Eparpillement, problèmes de coûts et d'organisation, de concurrence, diminution du soutien de la Confédération font qu'elles n'ont plus que la solution d'une union. 6 fédérations agricoles ont ainsi annoncé leur intention de fusionner cet automne, espérant pouvoir travailler de concert dès le 1er janvier 1994.

COOPERATION : Fritz Staehelin, responsable de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) quitte son poste, après 10 années passées à la tête de ce service. Walter Fust, jusque-là secrétaire général du Département fédéral de l'intérieur, lui succède.

INITIATIVE : 143.740 personnes signent le texte de l'initiative populaire "Jeunesse sans drogue". Au programme : interdiction totale de consommation et de trafic de drogue, prévention et thérapie, sevrage des toxicomanes. Plus de la moitié des signatures provient de Suisse romande (36.017 en Valais).

CONTRE : La Lega dei Ticinesi, soutenue par le parti des démocrates suisses, lance un référendum contre l'envoi de Casques bleus suisses, estimant que la Confédération devrait se tenir à l'écart des conflits.

SEME SUISSE : 504.177 Suisses vivent actuellement à l'étranger. Parmi cette population, 346.242

sont double-nationaux. Depuis le recensement de juin 92, le nombre de Suisses résidant à l'étranger a augmenté de 2,32%. 132.630 vivent en France, 62.933 en Allemagne, 35.423 en Italie, 21.953 en Grande Bretagne et 15.028 en Espagne. Hors Europe, ils sont plus de 60.000 aux USA et plus de 30.000 au Canada.

FAILLITE : La société promotrice du projet de télévision privée Tell-TV, AG Schweizer Fernsehen International (AG SFI) est mise en faillite. Cette action est annoncée par le juge des faillites du canton de Zoug. SFI peut encore recourir auprès de la Cour suprême de Zoug.

TGV : Actuellement en discussion, le projet de TGV Rhin-Rhône intéresse beaucoup la Suisse. Certains cantons (Vaud, Zurich, Bâle-Ville, Berne et Neuchâtel) devraient être interrogés à ce sujet par les instances françaises responsables. Le gain de temps obtenu, si le projet voit jour, serait d'importance. En cas de concrétisation de la première étape (Mulhouse-Dijon), le trajet Bâle-Paris serait effectué en 2h50 : on gagnerait 1h50, 2h25 sur le trajet Zurich-Paris (il faudrait alors 3h40 de trajet).

MIEUX : Le groupe Bally sort des chiffres rouges et termine l'exercice 92 par un bénéfice de 28 millions de frs.s., alors que 91 se clôturait sur un déficit de 27 millions. Mais ce redressement s'est fait aux dépens de l'emploi : fin 92, 6.248 personnes travaillaient pour le groupe, un chiffre en recul de 6% par rapport à 91 et 73 magasins, jugés non rentables, ont été fermés.

POUR L'EUROPE : Ils avaient jusqu'en août 94 pour réunir les 100.000 signatures nécessaires. Mais les membres du comité "né le 7 décembre 92" va déjà, courant septembre, déposer le texte de l'initiative forte de ses 119.724



signatures. Ce texte demande que soit modifiée la Constitution fédérale, en exigeant du Conseil Fédéral qu'il négocie des améliorations à l'accord sur l'EEE, en étroite collaboration avec les cantons.

CINEMA : José Giovanni tournera cet automne un film consacré au Général Guisan. Le cinéaste réalisera un moyen métrage de 42 minutes en s'aidant d'images d'archives. La première projection devrait avoir lieu au Théâtre du Jorat, dans le village de Mézières (VD), où naquit Henri Guisan en 1874.

1ER AOÛT : Dans un discours télévisé prononcé la veille du 1er août, le Président de la Confédération Adolf Ogi plaide pour une modernisation des institutions politiques suisses. Souhaités, une augmentation du nombre des conseillers fédéraux, un allongement du temps de magistrature du Président de la Confédération et un accroissement de ses compétences. La première étape serait la création de plusieurs postes de secrétaires d'Etat, dont le Conseil Fédéral a un besoin urgent.

DROGUE : Dès cet automne, les villes de Bâle, Zurich, Berne, Thoun, Olten, Schaffhouse, Zoug et Fribourg participeront à un essai de remise sous contrôle de drogue. 700 toxicomanes bénéficieront de ces essais. Le Concordat des caisses-maladie suisse refuse de soutenir financièrement cette expérience. Les prestations des caisses-maladie auraient atteint 21 millions de frs.s. pour les 3 années de la période d'essai.

TRANSPORTS : Les marchandises préfèrent définitivement la route. En 92, 2,3 millions de tonnes de marchandises (16% de plus qu'en 91) ont transité en Suisse par la route, quand les CFF et le BLS voyaient leur trafic de

transit baisser de 4,7% (14 millions de tonnes). En région alpine, sur l'axe Nord-Sud, 53,9% des marchandises ont transité par la route : le rail a encore des progrès à faire.

UNION : Les CFF et la SNCF constituent une société privée pour exploiter les liaisons TGV entre Lausanne, Berne et Paris, la liaison Genève-Paris n'étant pas concernée par cette privatisation. Le siège de cette nouvelle société sera installé à Paris. D'autre part, les CFF prévoient d'acquérir l'une des neuf rames des TGV en question et d'en partager l'exploitation avec la SNCF, sans que cela entraîne, d'après les CFF, de hausse de prix sur les billets.

SECURITE AERIENNE : C'est le consortium Hughes-Alcatel qui contrôlera le ciel helvétique. Swisscontrol a en effet préféré ce groupe à Thomson-Siemens-Plessey, jugé trop cher, pour le renouvellement de ses installations techniques. Coût de l'opération : 54 millions de frs.s.

EN SUSPENS : Un décret de l'Etat italien, daté du 30 juin dernier, impose de nouvelles conditions à l'exportation de bois suisse. Depuis le 2 août, le bois suisse doit arriver en Italie écorcé. L'Italie veut ainsi se protéger contre les dendrotonus micans et autres sales bestioles. Les surcoûts représentés par l'écorçage risquent à eux seuls de stopper une bonne partie de l'exploitation forestière en Suisse. Et les Grisons, dont l'Italie absorbait jusqu'à 70% de la production sylvicole annuelle, se retrouvent sans débouchés.

COMMENT DIT-ON COCORICO EN SUISSE ? Deux Suisses sont toujours en tête du classement des skippers des courses océaniques "Fico", après l'Open UAP : Laurent Bourgnon (335 points) et Pierre Fehlmann (306 points). Prochaine course inscrite au calendrier "Fico" : la Whit-

bread, le 25 septembre prochain.

PARTIR : La Société Suisse des Hôteliers (SSH) lance "le printemps des moins jeunes", une gamme de séjours moins chers pendant l'entre-saison (et, pour certains hôtels, toute l'année). La seule condition : être âgé de plus de 62 ans pour une femme ou de 65 ans pour un homme. Brochure disponible auprès de l'Office National Suisse du Tourisme. 11bis, rue Scribe. 75009 Paris.

RACHAT : Louis Knie, en froid avec Freddy Knie senior (qui préside aux destinées du célèbre cirque du même nom), s'est trouvé un pied-à-terre. Dès cet automne, il reprendra à Vienne la direction du cirque national autrichien, racheté à Mme Elfi Althof Jacobi.

IMPÔT : L'Union Suisse des Arts et Métiers lance une initiative pour supprimer l'impôt fédéral direct. Il serait remplacé par une TVA "gonflée" à 10,6%. La conséquence directe d'une telle inno-

vation serait surtout que les faibles revenus (actuellement non ou peu imposés) seraient nettement désavantagés par rapport aux revenus importants qui verraient, eux, baisser d'un coup leurs contributions au fisc.

VOTEZ ! : Prenant la parole lors du dernier congrès des Suisses à l'étranger, le Conseiller Fédéral Flavio Cotti déplore qu'à fin juin 1993, un peu plus de 10% seulement des Suisses résidant à l'étranger aient usé de leur nouveau droit de vote par correspondance. (Rappelons que pour voter par correspondance, il suffit de s'inscrire auprès de la représentation consulaire de sa région). ■

Saviez-vous que...

...depuis le mois de juin (jusqu'en septembre) l'arrivée des tomates suisses sur le marché provoque une flambée des prix à la vente ? De 2,50 frs. s. le kilo, elles passent à 4, voire 5 frs. s. le kilo, résultat d'un savant calcul établi entre les prix à l'importation (moins chers) et ceux, plus élevés, des producteurs suisses. C'est tout simplement le résultat d'une mesure protectionniste mise en place par le Chef du Département fédéral de l'économie publique, Jean-Pascal Delamuraz, par le biais d'une ordonnance fédérale qui devrait prendre fin en 1994. Priorité donc aux produits suisses, vendus à un prix accablant pour le consommateur, jusqu'au moment d'ailleurs où la surproduction conduit les uns et les autres à brader leurs marchandises... A noter que ces mesures de protection cessent avec la fin des livraisons suisses, en octobre. ■